# *Nom structure*

# *Nom partenaire*

# Convention de mécénat

ENTRE

**XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX** (association sportive loi 1901)

dont le siège social est situé XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXX *(CP)* – XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX *(ville)*

SIRET : XXX XXX XXX XXXXX

ci-après dénommée : « l’association »

Représentée par monsieur/madame XXXXXXXXXXXX en sa qualité de XXXXXX, dûment habilité/e à l’effet des présentes

d’une part,

ET

La **XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**

dont le siège social est situé XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXX *(CP)* – XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX *(ville)*

SIRET : XXX XXX XXX XXXXX

ci-après dénommée : « le mécène »

Représentée par monsieur/madame XXXXXXXXXXXX en sa qualité de XXXXXX, dûment habilité/e à l’effet des présentes

d’autre part.

Etant préalablement exposé que :

*L’association loi 1901 « XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX » (nom de la structure) xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx (décrire l’objet)*

Il A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

**ARTICLE I – Objet de la convention :**

La présente convention a pour objet de décrire, de la manière la plus complète possible, les conditions et les modalités de la relation de partenariat conclues entre « l’association » et « le mécène ».

La convention précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principaux des deux cocontractants, étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps. L’objectif principal étant que le partenariat unissant les deux parties se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

**ARTICLE II – Engagements de « l’association » :**

Dans le cadre du mécénat, « l’association » s’engage à :

II.1 : Transmettre au « mécène » un récépissé de don pour que ce dernier puisse bénéficier des réductions d’impôt en vigueur ;

II.2 : Mettre en œuvre les prestations convenues en respectant la règle fiscale qui autorise un retour publicitaire à hauteur maximum de 25% du don. A savoir xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx ;

II.3 : De plus, « l’association » autorise « le mécène » à :

II.3.1 : Utiliser le logotype de le « l’association » (soumis à vérification préalable) ;

II.3.2 : Utiliser la dénomination indiquant la relation de mécénat avec « l’association » :

* « Mécène officiel de XXXXXXXXXXX *(nom de la structure)* » (de XXX € à X XXX € annuels)
* « Mécène majeur de XXXXXXXX *(nom de la structure)* » (de 5 000 € à 10 000 € annuels)
* « Mécène principal de XXXXXXXXX *(nom de la structure)* » (à partir de X XXX € annuels)
* Ou tout autre dénomination similaire à convenir entre les deux parties ;

II.3.3 : Communiquer autour de l’action financée.

**ARTICLE III – Engagements du « mécène » :**

Dans le cadre du mécénat, « le mécène » s’engage à :

III.1 : Verser à « l’association » le montant suivant, en vue de la réalisation de l’objet de la convention : **X XXX (xxxxxxxxx) euros** ;

III.2 : Payer le montant dû dans un délai de …….mois après la signature de la convention par chèque ou virement bancaire ;

III.3 : Etudier si besoin le renouvellement de la convention deux mois avant son terme.

**ARTICLE IV – Durée de la convention :**

La présente convention conclue entre « l’association » et « le mécène » est souscrite pour :

une action ponctuelle nommée …………………………………………………………………………… qui aura lieu le ……../……../……..

une année avec possibilité de renouvellement les années suivantes

…….. années

autre : ……………………………………………………………………………………………………………………….

***Elle débutera donc le ……../……../…….. et s’achèvera de plein droit et sans formalité le ……../……../……..***

**ARTICLE V – Résiliation / Révision :**

V.1 : En cas d’inexécution ou de violation par l’une des parties de l’une des dispositions de la convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l’autre partie 30 (trente) jours calendaires après l’envoi d’une mise en demeure pas lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l’hypothèse où, notamment par suite d’une modification législative ou réglementaire le concernant ou concernant ses activités, l’un ou l’autre des cocontractants se trouverait dans l’impossibilité de la poursuivre.

V.2 : La présente convention pourra être révisée à tout moment à la demande de l’une des parties d’un accord commun par voie d’avenant écrit dûment régularisé. Ces modifications seront considérées comme étant des modalités complémentaires de la convention et en feront partie intégrante.

**ARTICLE VI – Confidentialité :**

Chacune des parties s’engage à considérer les dispositions de la présente convention comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers sans l’accord écrit de l’autre partie.

**ARTICLE VII – Loi applicable / Attribution de compétence :**

La présente convention est régie par le droit français. En cas de litige, les deux parties s’efforceront d’abord de parvenir à un règlement à l’amiable par voie de conciliation, dans un délai de deux mois. Si toutefois le différend persiste, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de XXXXXXXXXX *(ville)*.

**ARTICLE VIII – Election de domicile :**

Les parties élisent domicile en leur siège social respectif.

Fait à ……………………………………… *le ……../……../…….. en deux exemplaires originaux , dont un a été remis à chacune des parties.*

***Pour* « le mécène »**

Monsieur/Madame XXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXX

*(signature et tampon)*

***Pour*****« l’association »**

Monsieur/Madame XXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXX

*(signature et tampon)*